

# AUGMENTATIONS SALARIALES 2024 : LE COMPTE N'Y EST PAS POUR LA CGT !

**La FNME-CGT ne signe pas l'accord salarial proposé par les employeurs de la Branche des IEG. La lutte se poursuivra pas à pas dans les entreprises et à la Branche pour le pouvoir d'achat de toutes et tous !**

Bien qu'insuffisante, **la revalorisation de 2 % du SNB au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est considérée par la FNME-CGT comme acquise.**

2%, ce n'est pas suffisant, mais cette augmentation qui concernera l'ensemble des salariés de la Branche des IEG, est le fruit de la lutte portée par les négociateurs CGT lors des Commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) et par les salariés en grève à l'appel de la seule CGT.

9 % de revalorisation de l'indemnité d'astreinte en 2024, c'est également à porter au crédit de la CGT, qui a gagné lors des Groupes de Travail Paritaire (GTP), l'engagement de principe de cette revalorisation qui devra être entérinée lors d'un prochain accord de Branche à l'issue des travaux de ces GTP.

Quoi qu'il advienne de la décision des employeurs, nous devons lutter et aller chercher notre dû pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'énergie.

Les prochaines étapes sont donc :

- **Gagner 2 NR** pour tous au niveau des négociations salariales d'entreprises et la transformation en salaire de toutes les primes 2023 versées au titre de l'inflation,
- **Gagner la revalorisation du minimum de la grille des IEG** au niveau du SMIC lors d'une prochaine négociation de CPPNI en fin d'année (+ plusieurs revendications CGT),
- **Voter CGT** aux prochaines élections IRP pour s'assurer de nouvelles victoires pour l'avenir.

**Le match se jouera en plusieurs rounds, mais avec le rapport de force que nous saurons installer, nous gagnerons sur les salaires et le pouvoir d'achat de tous les électriciens et gaziers.**

Montreuil, 30/10/2023